Commune d'Ormes
Mairie
30 rue du 8 mai 1945
71290 ORMES

République française
Département de Saône-et-Loire – arrondissement de Louhans

Délibérations de la séance du conseil municipal
du jeudi 20 juin 2019 (19h30)

Sous la présidence de Stéphane Gros, maire

- Présents : Sylvie CHETAUD, Xavier Cochet, Cécile Cuénot, Marie Dejean, Catherine Galopin, Stéphane Gros (maire), Jean-Marie Moreau, Alex Simonato, Jacky Thomassin.
- Absents : Emilie Duclos, Nolwenn Gauthier, Claudine Gret, Laurent Guichet, Hervé Henry, Florent Thomassin.
- Pouvoirs de Laurent Guichet à Alex Simonato, Hervé Henry à Marie Dejean, Florent Thomassin à Catherine Galopin, Claudine Gret à Xavier Cochet.

- Secrétaire de séance : Alex Simonato

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Deux points sont rajoutés à l'ordre du jour et acceptés unanimement :
- Location du logement communal sis 4 route de Vergennes
- Mise en vente du matériel de boulangerie ex Epi d'Ormes

Le Conseil Municipal :

1. AUTORISE le Maire à recruter un agent contractuel en emploi saisonnier pour la période estivale : à l'unanimité.
2. VALIDE la répartition actuelle des sièges à la communauté de commune : à l'unanimité.
3. AUTORISE le Maire à renouveler la ligne de trésorerie pour l'année 2019/2020 : à l'unanimité.
4. VOTE la prise en charge des frais de la cantine pour l'année 2018/2019 : à l'unanimité.
5. FIXE à 130 euros le remboursement d'une concession perpétuelle : à l'unanimité.
6. VOTE la subvention à l'association sportive de Cuisery pour les collégiens d'Ormes sur la base de 5 €/ l'an/ élève, soit 100 euros à l'unanimité.
7. MAINTIENT les tarifs 2018 de la garderie pour l'année 2019/2020 : à l'unanimité.
8. MAINTIENT pour l'année 2019/2020 le même plan de financement que l'année précédente pour le projet natation des écoles : à l'unanimité
9. AUTORISE le Maire ou son 1er Adjoint à signer le bail de location pour le logement communal sis 4 route de Vergennes : à l'unanimité.
10. DECIDE de mettre en vente le matériel de boulangerie de l'ancien commerce, FIXE le prix de vente de chaque produit et AUTORISE le Maire à mettre ces articles en vente par annonces : à l'unanimité.

A Ormes, le 24 juin 2019
Le maire, Stéphane Gros

MAIRIE D'ORMES
SAÔNE-ET-LOIRE